

ENTREPRISES À IMPACT
([HTTPS://MAINTENANT-
MARSEILLE.FR/CATEGORY/ENTREPRISES-
A-IMPACT/](https://maintenant-marseille.fr/category/entreprises-a-impact/))

« La diligence raisonnable devrait renforcer l'attractivité des entreprises qui placent la durabilité au centre de leur stratégie »





Par Marie-Pauline Beugin, consultante RSE Senior et Experte Impact chez Groupe Rive Neuve, partenaire de Maintenant.

Après avoir imposé des normes fortes de reporting ESG avec la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), l'Union Européenne poursuit sa quête de transparence en dégainant un nouvel outil : la Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD ou CS3D). Son objectif : obliger les entreprises de l'UE à intégrer à leur stratégie l'identification et la gestion des risques liés aux violations des droits humains et à l'environnement.

Avec la Due Diligence, ou diligence raisonnable, les entreprises seront donc dans l'obligation d'identifier, de prioriser et de gérer leurs impacts négatifs sur les plans humain et environnemental, comme d'inclure un solide suivi de l'évolution de ces impacts. Concrètement, elle leur demande de mettre en place un plan de vigilance, des mesures de gestion, de communiquer publiquement et de façon transparente sur leur démarche, et d'intégrer l'objectif de +1.5°C des Accords de Paris dans leur stratégie.

Programmée pour une entrée en vigueur graduelle entre 2026 et 2030, la directive devrait s'appliquer aux structures européennes et non-européennes qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros. Et par ricochet, concerner aussi les TPE-PME qui forment leur chaîne d'approvisionnement.

Renforcer la transparence des chaînes d'approvisionnement est en effet l'un des objectifs clés de la diligence raisonnable européenne. Un besoin de transparence dans la chaîne de valeur

des entreprises qui s'est notamment imposé suite à des tragédies causées par des conditions de production précaires et contraires aux normes internationales du travail. Parmi elles, l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh en 2013, un bâtiment qui regroupait les ateliers de grands noms du textile. Un drame qui a eu une résonance toute particulière en France puisqu'il a conduit à la création du Devoir de Vigilance en 2017.

En s'adressant à un univers plus large d'entreprises et en introduisant des contrôles et des sanctions, **la CSDDD est plus complète que le Devoir de Vigilance français**. Elle vise à harmoniser les normes actuellement en place au niveau national dans les états membres, dans le but de faire émerger des pratiques standardisées de diligence raisonnable.

Le résultat devrait être **une identification facilitée des entreprises défaillantes** en termes de droit de l'homme et de protection de l'environnement, et **une attractivité renforcée de celles qui placent la durabilité au centre de leur stratégie**.

En plus d'une meilleure visibilité et gestion des risques dans leur chaîne d'approvisionnement, la diligence raisonnable devrait renforcer la confiance des clients, accroître l'engagement des employés et faciliter l'accès aux financements pour les entreprises. Pour les TPE-PME, c'est une protection supplémentaire qui fait peser le coût de la gestion des impacts sur les grandes entreprises.

Le doute reste cependant de mise quant à la date réelle d'application de la CSDDD dans l'Union. Plusieurs pays, dont l'Allemagne, se montrent réticents à voter le texte sur lequel se sont pourtant accordés les députés européens en décembre dernier.

Ceux-ci s'inquiètent de l'impact de la directive sur la performance économique des entreprises. Si la viabilité est un réel sujet, elle ne devrait pas ralentir les efforts pour protéger les droits humains et

replacer le respect de l'environnement au cœur des pratiques économiques. Le vote de la CSDDD est donc une étape cruciale de la politique européenne en matière de durabilité. Un débloccage rapide de la situation semble nécessaire.

Lire aussi : « Qu'avez-vous à gagner à vous engager dans la transition écologique ? » (<https://maintenant-marseille.fr/quavez-vous-a-gagner-a-vous-engager-dans-la-transition-ecologique-et-solidaire/>)



© FRÉDÉRIQUE JACQUEMIN | 27/02/2024 |
ENTREPRISES À IMPACT ([HTTPS://MAINTENANT-MARSEILLE.FR/CATEGORY/ENTREPRISES-A-IMPACT/](https://maintenant-marseille.fr/category/entreprises-a-impact/)) |
📄 GRAND FORMAT ([HTTPS://MAINTENANT-MARSEILLE.FR/TAG/GRAND-FORMAT/](https://maintenant-marseille.fr/tag/grand-format/))